

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Samantha White-Couture**

<https://www.cadre21.org/membres/74d60a029f6bd374919c612e>

Date d'obtention : 2024-02-20 18:43:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il y a une méthode claire et précise à suivre pour des situations de SEXTO qui nous permet d'intervenir de façon adéquate, sécuritaire et juste envers les jeunes (autant victimes, témoins, instigateur et autres).

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Ma façon d'approcher une situation de SEXTO. N'avoir jamais eu à en gérer une pour l'instant, je me sens maintenant outiller pour pouvoir intervenir de la bonne façon.

Avoir la trousse va me permettre d'agir auprès des élèves vulnérable comme il le faut.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

La confidentialité, le jugement et l'intervention elle même. Je vais savoir qu'il faut agir de façon rapide et efficace afin de bien encadrer le/la jeune et assurer une bonne intervention.

Je vais aussi faire très attention de ne JAMAIS consulter les images.